STELLANTIS

FINANCIAL SERVICES BELUX

VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ?

POUR VOUS AUSSI, STELLANTIS FINANCIAL SERVICES PROPOSE DES FORMULES VOUS ASSURANT UNE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT TOTALE

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

STELLANTIS FINANCIAL SERVICES POUR **PROFESSIONNELS**

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE **PRODUITS DE FINANCEMENT** SPÉCIALEMENT POUR VOUS.

Pour les entrepreneurs indépendants et les entreprises, un véhicule fiable et une mobilité optimale sont d'une importance cruciale. C'est pourquoi de nombreux professionnels font confiance à Stellantis Financial Services. Avec des formules intelligentes et avantageuses, parfaitement adaptées à votre activité et à vos besoins spécifiques.

LEASING FINANCIER ET RENTING FINANCIER : **QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?**

La différence réside principalement dans le traitement comptable.

- ✔ **Dans le cas du leasing**, le traitement comptable s'effectue par activation et amortissement.
- ✔ **Dans le cas du renting**, la facture est enregistrée comme des frais dans le compte de résultat.

Il y a également une différence pour ce qui est de l'option d'achat. Pour le leasing, il s'agit de maximum 15 %, pour le renting, à partir de 16 % jusqu'à 30%.

N'hésitez pas à demander conseil à votre comptable pour savoir quelle formule convient le mieux à votre situation.

LES PRODUITS ET SERVICES **DE STELLANTIS FINANCIAL SERVICES**

EN RÉSUMÉ :

	AUTOFIN	STRETCHFIN / STRETCHFIN PLUS	LEASING FINANCIER	RENTING FINANCIER
Statut du contractant	Propriétaire (juridique)	Propriétaire (juridique)	Propriétaire (économique)	Locataire
Aspect comptable	Amortissement comptable (au bilan)	Amortissement comptable (au bilan)	Amortissement comptable (au bilan)	Coût sur le compte de résultat
Montant financé / location financière de base	Montant net TVA incl. Sauf acompte éventuel	Montant net TVA incl. Sauf acompte éventuel	Montant net HTVA à l'exception des acomptes éventuels et moins l'option d'achat	Montant net HTVA à l'exception des acomptes éventuels et moins l'option d'achat
Option d'achat en fin de contrat	Non	Par le client (StretchFin) ou par le point de vente (StretchFin Plus)	Option d'achat facultative jusqu'à max. 15%.	Option d'achat facultative de 16% à 30%.*
Services compris	Pas d'application	Pas d'application	Non	Non
Services en option	• Assurance auto • Assurance Vie • Assurance perte financière	• Assurance auto • Assurance Vie • Assurance perte financière	• Contrat d'entretien via la marque.	• Contrat d'entretien via la marque.
Durée	Fixe. Choix entre 24, 36, 48, 60, 72 ou 84 mois pour un véhicule neuf	Fixe. choix entre 24, 36, 48 ou 60 mois	Fixe. choix entre 24, 36, 48 ou 60 mois	Fixe. choix entre 24, 36, 48 ou 60 mois
Mensualité	Fixe	Fixe (moins élevée) avec une dernière mensualité majorée (ballon)	Fixe	Fixe

*sur modèles électriques et hybrides

CRÉDIT À TEMPÉRAMENT **AUTOFIN**

UNE FORMULE DE CRÉDIT POUR VOUS SENTIR **LIBRE COMME L'AIR**.

SOUPLESSE – une durée au choix avec ou sans acompte*
SÉRÉNITÉ – une mensualité constante jusqu'à la fin de votre contrat

Avec le crédit à tempérament AUTOFIN**, vous avez le choix de verser ou non un acompte. Ce paiement s'effectue via des versements mensuels fixes sur une durée de maximum 96 mois (selon les dispositions légales, applicables aux particuliers)

POURQUOI LA **FORMULE AUTOFIN** DE STELLANTIS FINANCIAL SERVICES BELUX OFFRE-T-ELLE TANT DE SÉCURITÉ ?

C'est très simple : tout est fixe. La durée, le taux et la mensualité. Il n'y a donc jamais de surprises financières. Vous connaissez à l'avance le coût de votre crédit. Votre vendeur se chargera de tout organiser pour éviter de multiples rendez-vous.

VOUS POUVEZ ÊTRE SÛR QUE TOUT SERA RÉGLÉ COMME IL SE DOIT !

- ✔ **MALIN** – un véhicule neuf ou d'occasion sans devoir toucher à vos économies.
- ✔ **CLAIR** – vous remboursez jusqu'en 96 mois.
- ✔ **SÉCURITÉ** – vous connaissez à l'avance la mensualité fixe.
- ✔ **PRATIQUE** – votre concessionnaire se charge de tout lors de votre rendez-vous.
- ✔ **FLEXIBLE** – étalez les échéances en fonction de votre apport et de votre budget.
- ✔ **SÛR** – Stellantis Financial Services BeLux peut compter sur la confiance de 100.000 clients.

Notre formule Autofin est disponible pour les voitures particulières et de société.

* Forme de crédit : prêt à tempérament avec ou sans acompte et durée maximum de 96 mois. Offre de crédit sous réserve d'acceptation du dossier.
**Autofin est une proposition de prêt à tempérament faite par Stellantis Financial Services S.A. (prêteur), avenue du Bourget 20-1 à 1130 Bruxelles, Belgique, n° BCE 0417.159.386, tel. : +32 (0)2/370 77 11, IBAN : BE86 3100 0100 5250, BIC : BBRU BE BB, adresse e-mail : services4you@stellantis-finance.com, sous réserve d'acceptation du dossier.

CRÉDIT BALLON **STRETCHFIN / STRETCHFIN PLUS**

À VOUS LA **LIBERTÉ DE CHOISIR**.

ACCESSIBILITÉ – une mensualité moins élevée, adaptée à votre budget.
FACILITÉ – une valeur de reprise garantie (StretchFin Plus).

Les financements StretchFin/StretchFin Plus vous proposent une façon originale et intelligente d'acquérir votre nouveau véhicule, qu'il soit neuf ou d'occasion. Après le versement de mensualités moins élevées, vous pouvez soit conserver votre véhicule soit le rendre.

POURQUOI LES **FORMULES STRETCHFIN / STRETCHFIN PLUS** DE STELLANTIS FINANCIAL SERVICES SONT-ELLES SI SOUPLES ?*

StretchFin/StretchFin Plus sont des crédits flexibles pour l'achat de votre véhicule neuf. Flexibles parce que vous pouvez choisir des mensualités moins élevées.

Comment cela fonctionne-t-il ?
Vous choisissez une durée et des mensualités fixes.
À la fin de contrat, vous avez le choix :

- **acheter une nouvelle voiture.** Dans ce cas, votre point de vente reprend votre véhicule (StretchFin Plus) et règle la dernière mensualité plus élevée (valeur de rachat garantie). Si la valeur de reprise est plus élevée que la dernière mensualité, cela constitue un acompte pour votre prochain véhicule.
- **garder votre voiture actuelle** en payant la dernière mensualité (StretchFin) au montant convenu en début de contrat (ballon).

UNE FORMULE AVANTAGEUSE AVEC DES REMBOURSEMENTS MOINS ÉLEVÉS.

- **FLEXIBLE** – vous optez pour un remboursement fixe jusqu'à 60 mois (72 mois pour les électriques et hybrides).
- **ÉCONOMIQUE** – vous payez des mensualités plus faibles car le montant de votre dernier remboursement est majoré.
- **SÛR** – vous bénéficiez d'un taux fixe pour toute la durée du contrat.
- **FACILE** – réalisez toutes les démarches nécessaires avec votre point de vente.

Nos formules StretchFin / StretchFin Plus sont disponibles pour les voitures particulières et de société.

StretchFin / StretchFin Plus sont des propositions de prêts à tempérament avec une dernière mensualité majorée faite par Stellantis Financial Services BeLux S.A. (prêteur), avenue du Bourget 20-1 à 1130 Bruxelles, Belgique, n° BCE 0417.159.386, tel. : +32 (0)2/370 77 11, IBAN : BE86 3100 0100 5250, BIC : BBRU BE BB, adresse e-mail : services4you@stellantis-finance.com, sous réserve d'acceptation du dossier.
* Forme de crédit : prêt à tempérament avec ou sans acompte et durée maximum de 60 mois.

FINANCEMENT PROFESSIONNEL **LEASING FINANCIER**

LA VRAIE DÉCISION, **C'EST DE LOUER**.

- **FACILITÉ** – vous ne versez pas obligatoirement d'acompte.
- **SOUPLESSE** – vous définissez la durée de remboursement.
- **NOUVEAUTÉ** – un véhicule neuf renouvelé régulièrement.

Le financement LEASING FINANCIER vous propose de louer votre véhicule avec extension de la garantie pendant toute la durée de votre contrat avec **option d'achat jusqu'à 15%** au terme de celui-ci.

EN QUOI LE **LEASING FINANCIER** EST-IL AVANTAGEUX ?

Il est financièrement et fiscalement intéressant de louer votre voiture via cette formule. Vous remboursez par mensualités et répartissez ainsi les coûts, sans devoir faire un gros investissement unique. Par la suite, vous pouvez acheter la voiture pour un maximum de 15 % de sa valeur d'achat. C'est également avantageux d'un point de vue comptable en raison de l'amortissement.

UNE FORMULE AVANTAGEUSE AVEC POSSIBILITE DE RACHAT.

- ✔ **FLEXIBLE** – vous optez pour un remboursement fixe de 36 à 60 mois.
- ✔ **ÉCONOMIQUE** – libre choix de l'option d'achat jusqu'à 15%.
- ✔ **SÛR** – vous bénéficiez d'une mensualité constante pour toute la durée du contrat.
- ✔ **FISCAL** – votre véhicule est repris dans le patrimoine donc au bilan. Amortissement comptable. Déductibilité des frais et récupération de la TVA.
- ✔ **EXTRA** – vous renouvelez régulièrement le véhicule et profitez des nouveautés et des dernières avancées en matière de sécurité et de technologie.

FINANCEMENT PROFESSIONNEL **RENTING FINANCIER**

RETROUVEZ VOTRE **LIBERTÉ D'ACTION**.

- **ÉCONOMIQUE** – vous ne mobilisez pas vos lignes de crédit et faites 'des frais' pour votre activité
- **FACILITÉ** – vous ne financez ni la TVA ni l'option d'achat facultative.
- **SOUPLESSE** – vous déterminez le montant à financer et la durée de remboursement en fonction de l'option d'achat.

Le financement RENTING FINANCIER vous propose de louer votre véhicule avec extension de la garantie pendant toute la durée de votre contrat avec **option d'achat de 16% à 30%*** au terme de celui-ci.

POURQUOI LE **RENTING FINANCIER** VOUS ASSURE SÉRÉNITÉ ?

Parce que vous serez libre de choisir de rester locataire du véhicule ou de le racheter à concurrence de 16 à 30% d'option d'achat facultative

AUCUN NUAGE À L'HORIZON

- ✔ **ÉCONOMIQUE** – ne payez pas d'acompte.
- ✔ **SÛR** – le loyer reste constant durant toute la durée du contrat.
- ✔ **FACILE** – votre véhicule est repris dans le patrimoine donc au bilan. Amortissement comptable. Déductibilité des frais et récupération de la TVA.
- ✔ **COMPTABLE** – vous n'amortissez pas le véhicule et reprenez les coûts dans vos comptes de résultats.
- ✔ **FLEXIBLE** – vous déterminez le montant à financer et la durée de remboursement.

RESPONSABILITÉ CIVILE

L'assurance responsabilité civile (RC), obligatoire, constitue la garantie de base de l'assurance auto et rembourse à votre place les dommages subis par des tiers si vous êtes responsable d'un accident. Elle inclut en outre une 1ère assistance en cas d'accident, de vol ou tentative de vol ou d'incendie si votre voiture est immobilisée.

Notre responsabilité civile comprend également les services suivants : BOB, Euro+ et Click for you. La responsabilité civile ne couvre pas les dégâts de votre véhicule en cas d'accident en tort mais notre omnium est là pour ça !

UNE PREMIÈRE **ASSISTANCE**

qui, en cas d'accident, de vol ou tentative de vol ou d'incendie, vous propose :

- La réparation sur place ou le remorquage de votre véhicule jusqu'à votre garage.
- La poursuite du trajet jusqu'à votre destination ou votre domicile.
- Une voiture de remplacement pendant 3 jours si votre voiture ne peut pas être réparée directement après un accident en Belgique.

LA GARANTIE **BOB**

qui, en cas d'accident provoqué par le conducteur BOB, indemnise ce dernier s'il est blessé et prend également en charge les réparations du véhicule assuré ou son remboursement (selon sa valeur sur le marché au moment de l'accident) en cas de perte totale.

LA GARANTIE **EURO+**

qui, en cas d'accident en droit en Europe, avance la plupart des sommes dues et paie également une indemnité complémentaire pour que vous bénéficiez d'une indemnité semblable à celle que vous auriez eue en Belgique si l'accident s'y était produit.

L'AVANTAGE **'CLICK' FOR YOU'**

qui, tant qu'il est octroyé, empêche l'augmentation de la prime après un sinistre en tort.

OMNIUM

LA **FORMULE OMNIUM** : POUR VOTRE VOITURE NEUVE OU DE MOINS DE DEUX ANS

L'omnium, basée sur la valeur catalogue de votre voiture, vous offre une protection en cas de :

- dégâts matériels résultant d'un accident, d'un acte de vandalisme ou de malveillance (avec une franchise)
- vol ou tentative de vol
- bris de vitres
- incendie
- forces de la nature ou de heurts d'animaux, y compris les dégâts causés par les rongeurs.

En cas de vol, une voiture de remplacement vous est octroyée pendant max. 30 jours.

LA **FORMULE OMNIUM 24+**, POUR VOTRE VÉHICULE ÂGÉ ENTRE DEUX ET CINQ ANS

Cette formule offre les mêmes garanties qu'une omnium mais à un tarif tenant compte de l'âge et de la valeur de votre voiture. Votre prime est en effet calculée sur la base de sa valeur facture et non de la valeur catalogue, comme c'est le cas pour une voiture neuve.

LA **FORMULE MINI-OMNIUM**

Elle offre les mêmes garanties que la formule omnium, à l'exception de la garantie dégâts matériels.

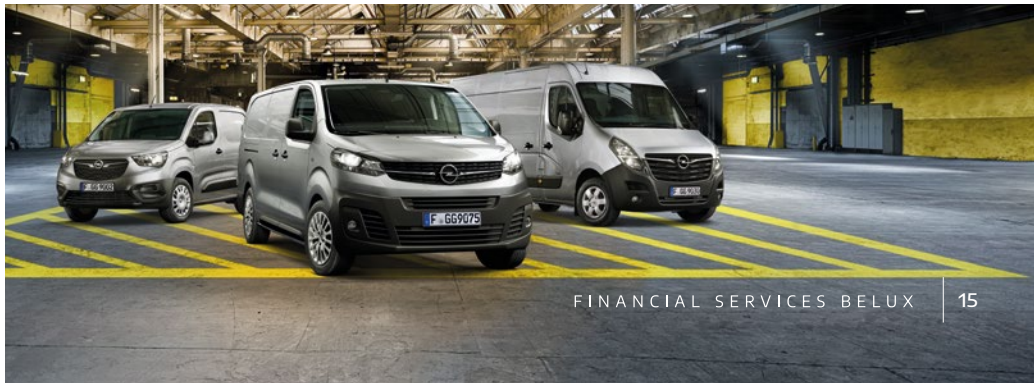

AVANTAGES DE L'OMNIUM

1 LA VALEUR DE VOTRE VOITURE NEUVE EST GARANTIE PENDANT TROIS ANS

Votre voiture a été volée ou déclarée perte totale ? Si votre voiture a moins de trois ans au moment de l'accident, vous pouvez choisir une voiture neuve d'une valeur égale à la valeur assurée que vous nous avez déclarée pour la voiture endommagée.

Vous préférez un paiement en liquide ? C'est aussi possible. L'indemnité est alors calculée de manière dégressive sur la base de la valeur assurée.

2 TEMPS D'ATTENTE SANS SOUCIS LORS DE LA PRISE EN CHARGE DE LA VOITURE

Lorsque le point de vente reprend votre voiture actuelle, celle-ci est couverte pour les dommages matériels et la perte totale - à hauteur du prix de reprise convenu - jusqu'à la livraison de votre nouvelle voiture et dans la mesure où vous avez souscrit une police d'assurance multirisques pour celle-ci. .

3 LA FRANCHISE

Lorsque vous concluez votre contrat d'assurance, vous savez exactement quel montant vous devez supporter comme franchise.

En option, cette franchise peut être réduite à 0 € pour le premier sinistre :

- ✔ en perte totale ou
- ✔ en cas de réparation par un garage partenaire si le prix de la réparation est supérieur à la franchise stipulée dans le contrat.

DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES INDISPENSABLES

LA PROTECTION DU CONDUCTEUR

Savez-vous que si vous êtes blessé en tant que conducteur, par exemple, lors d'un accident en tort ou sans tiers responsable, vous risquez de devoir assumer personnellement les frais de vos blessures ainsi que leurs conséquences (perte de revenus, dommage moral, incapacité ménagère, etc.) ?

Avec son intervention pouvant aller jusqu'à **1 500 000 €** (par sinistre), l'option sécurité du conducteur veille à votre tranquillité d'esprit en toutes circonstances, que vous soyez au volant de votre propre voiture, que quelqu'un d'autre la conduise ou que vous conduisiez une autre voiture que la vôtre dans le cadre de votre vie privée.

LA **PROTECTION JURIDIQUE**

Un accident entraîne bien souvent un désaccord entre les parties concernées. Et il n'est pas rare que celui-ci aboutisse au tribunal. La garantie protection juridique est là pour défendre au mieux vos intérêts. Elle prend en charge les démarches nécessaires à la récupération de votre dommage, votre défense pénale, ...ainsi que les frais de votre défense juridique (frais d'avocats, d'expertise, de justice. Les amendes sont exclues).

L'**ASSISTANCE +**

Dépannage, remorquage, véhicule de remplacement, ... cette garantie assure votre mobilité en Belgique comme à l'étranger, également en cas de panne ou d'erreur de carburant. Elle offre également une assistance aux personnes.

AVANTAGES **GARAGES PARTENAIRES**

Vous êtes couvert par une omnium ou une RC (en cas de sinistre en droit) et êtes impliqué dans un accident ? Faites appel à un garage partenaire et bénéficiez de nombreux avantages :

1. Réparations dans les règles de l'art.
2. Une expertise accélérée, un nettoyage & un check up gratuits.
3. Une réduction de 125 € sur la franchise fixe pour les voitures
4. Un véhicule de remplacement
   - En cas d'accident : pendant toute la durée des réparations (max. 30 jours)
   - En cas de perte totale : max. 30 jours
   - En cas de bris de vitre : max. 3 jours
5. Le tiers-payant : nous payons directement tous les frais à votre garage partenaire, à l'exception de la franchise éventuelle et de la TVA légalement récupérable.

Ces avantages sont d'application en Belgique et dans un rayon de 30 km au-delà de nos frontières

ASSURANCE **SOLDE RESTANT DÛ**

Protégez ceux que vous aimez. Assurez votre financement avec l'assurance solde restant dû. C'est la sécurité financière que que la filiale PSA Insurance vous offre.

CETTE ASSURANCE **AIDE À PROTÉGER**...

- ✔ votre budget
- ✔ votre épargne
- ✔ vos proches

Parce que cette assurance couvre les mensualités de remboursement de votre voiture à partir du 60ème jour d'incapacité totale de travail. Et en cas de décès, vous éviterez à vos héritiers de devoir payer le solde restant dû de votre voiture, car nous le prenons à notre charge.

L'ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ VOUS PROPOSE LES **AVANTAGES SUIVANTS** :

- ✔ Paiement de vos mensualités en cas d'incapacité de travail.
- ✔ Remboursement du solde de votre crédit en cas de décès. Votre famille est protégée.
- ✔ La prime d'assurance revient à 4,50% de la mensualité avec un crédit classique ou ballon, et cela pour une protection maximale.
- ✔ Le co-emprunteur peut également être assuré et sa prime d'assurance revient à 3,50% de la mensualité.

COMMENT ÇA MARCHE?

Vous remboursez par exemple 200 € par mois pour votre crédit. L'assurance solde restant dû vous coûte 4,50% par mois assurance comprise soit 9,00 €. Vous payerez donc 209,00 € par mois assurance comprise et vous êtes protégé au maximum.

ASSURANCE
PERTE FINANCIÈRE

Compensez la perte de valeur de votre véhicule à tout moment en cours de contrat en cas de perte total ou de vol. Notre assurance Perte Financière, également connue sous le nom de GAP (Guaranteed Asset Protection) vous apportera cette compensation avantageuse.

En fonction du niveau de couverture choisi, réduisez le déficit entre le règlement de l'assurance automobile et le montant initialement payé pour votre véhicule, son remplacement ou son solde de financement.

SAVEZ-VOUS COMBIEN CELA VOUS COÛTERA SI VOTRE VOITURE EST EN PERTE TOTALE OU VOLÉE ?

Ce montant peut s'élever à des milliers d'euros lorsque votre assurance ne paye que la valeur marchande. Vous pourriez obtenir moins que ce qui est nécessaire pour remplacer votre voiture par un modèle similaire ou pour rembourser votre solde de financement. Que faire alors ?

COMMENT CETTE ASSURANCE PEUT-ELLE VOUS AIDER ?

L'assurance perte financière est un moyen simple et peu coûteux de se protéger des conséquences d'un sinistre total ou du vol de votre véhicule.

Selon l'année du sinistre, vous pouvez être remboursé jusqu'à 40% du capital emprunté : Vous êtes assurés à hauteur de 3 000 € maximum ou le montant de votre solde restant dû. Cette assurance vous protège ainsi de la perte de valeur du véhicule et de la perte de mobilité lors de l'absence de celui-ci en cas de perte totale, de vol ou d'incendie.

EXTENSION DE GARANTIE POUR VÉHICULE D'OCCASION

L'assurance frais de réparation de votre véhicule d'occasion vous donne la possibilité de prolonger la garantie de votre véhicule d'occasion, en plus de la garantie légale proposée par votre concessionnaire. Notre solution EGVO contribuera à votre tranquillité durant toute la durée de votre financement.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Notre assurance frais de réparation ne laisse rien au hasard : tous les éléments importants de votre véhicule d'occasion sont couverts en cas de panne.

C'est une double sécurité :

- **technique :** l'assurance couvre toutes les pièces essentielles au bon fonctionnement de votre véhicule partout en Europe.
- **financière :** les frais de réparations (pièces et main d'œuvre) sont réglés immédiatement : vous ne devez pas avancer d'argent. De plus la prime est mensualisée sur toute la durée de votre contrat de financement.

EN RÉSUMÉ :

- **Protection complète** contre les frais de réparation
- **Sécurité financière** en cas de réparation
- Valable **dans toute l'Europe**
- **Revalorisation** de votre véhicule
- **Pas d'avance de frais** en cas de sinistre

STELLANTIS

FINANCIAL SERVICES BELUX

Pour tous nos produits et services :
demandez une offre sans engagement à votre point de vente Abarth, Alfa Romeo, Citroën, DS Automobiles, Fiat, Fiat Professional, Jeep, Maserati, Opel et Peugeot.

pour plus d'informations
surfez sur
www.stellantis-financial-services.be

E.R.: Stellantis Financial Services S.A., avenue de Bourget 20/3, 1130 Bruxelles, Belgique.